

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 3 mars à 20H30**

AFFICHE le :

05/03/2025

TRANSMIS le :

04/03/2025

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

OBJET :

**Attributions de
compensation 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DAUDRÉ Sybille, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX

Absent : M. DEBCZACK Jean-Michel.

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime,

Secrétaire : DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu, le 20 février 2025 le montant du pacte financier et fiscal de solidarité voté par le conseil communautaire le 12 février 2025.

La révision des attributions de compensation intègre une majoration de 5 millions d'euros par rapport au montant définitif de 2024.

Ainsi, pour Saint-Witz le montant des Attribution de Compensation de 2024 s'élève à 1 433 581.00 euros et le montant de la majoration 2025 s'élève à 27 503.92 euros, soit 1 461 084.92 euros.

En 2023 : 1 366 502.66 euros / En 2024 : 1 433 581.00 euros

Le Conseil municipal, délibère et à l'unanimité,

- 1/ **PRECISE** que le montant prévisionnel des attributions de compensation 2025 est 1 461 084.92 euros (joint en annexe).

- 2/ Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 3/ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES et Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD

Frédéric Moizard